

Le conseil communautaire de la Communauté de communes des Vosges du sud, régulièrement convoqué s'est réuni à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER.

Date de la convocation : 28 février 2023

Délégués en exercice : 42

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. DOYEN (*arrivée point 12*), A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, P. MIESCH, F. MONCHABLON (*arrivée point 9*), A. NAWROT, E. OTERNAUD, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibératives : D. ILTIS, Y. KUENY

Procurations : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL, R. BEGUE à A. FESSLER, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h40.

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation par un vote à main levée,

DESIGNE Monsieur Jacky CHIPAUX, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2023

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023.

3. Décisions prises par délégation de l'assemblée au Président

Ce point n'appelle pas de remarque.

4. Décision prise par délégation de l'assemblée au bureau

Ce point n'appelle pas de remarque.

5. Commissions et comités consultatifs – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-22, L5211-40-1 et L5211-49-1,
- le code électoral et notamment ses articles L273-5 et L273-12,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 portant modification des statuts communautaires,
- la délibération n°062-2020 du 22 septembre 2020 portant création des commissions et comités consultatifs,
- les délibérations n°095-2020 du 24 novembre 2020, n°121-2020 du 15 décembre 2020, n°003-2021 du 26 janvier 2021 et n°025-2021 du 09 mars 2021, n°110-2021 du 21 septembre 2021, n°147-2021 du 7 décembre 2021, n°013-2022 du 1^{er} février 2022, n°022-2022 du 5 avril 2022, n°046-2022 du 31 mai 2022 et n°079-2022 du 27 septembre 2022 relatives à la désignation des membres des commissions et comités consultatifs,

Considérant la demande formulée par la commune de Rougegoutte quant à sa représentation au sein des commissions et comités consultatifs communautaires,

Monsieur le Président propose d'y faire suite, en organisant la représentation suivante :

- Commission GEMAPI : Francis COURBOT

Monsieur le Président communique la composition des commissions et comités consultatifs qui en résulterait :

- o Commission Assainissement

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuel	ECHEMANN
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Olivier	BOURNEZ
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Julien	GASTON
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Rachid	TCHINA
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD
Vescemont	Nelly	MOUTIER

o Commission Finances

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Chaux	Pascale	LABEUCHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Giromagny	Christian	CODDET
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Isabelle	LAFOUGE
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Romagny-sous-Rougemont	Jean	MARTINEZ
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	MONASSON
Vescemont	Christophe	MATTHIEU

o Commission Petite enfance

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Catherine	CUENOT
Anjoutey	Gisèle	VALLON
Auxelles-Bas	Camille	DEVEAUX
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Aurore	COURGEY
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Etueffont	Céline	FAUCHER
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Giromagny	Elisabeth	WILLEMMAIN
Giromagny	Barbara	NATTER
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Alexanne	CANAL
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougegoutte	Méline	BLEICHER
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Rougemont-le-Château	Caroline	SCHWEITZER
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK

o Commission Culture

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Chantal	LESOU
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Grosagny	Virginie	PETITPRETRE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Petitefontaine	Estelle	APPENZELLER
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Karine	CUNY
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Mickaël	RONDON
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Rougemont-le-Château	Michel	BARBIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Arnault	BEIX
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORAT-BELOT

o Commission Environnement, déchets

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Adrien	PY
Chaux	Philippe	MORCELY
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Felon	David	CHRETIEN
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-Philippe	VON-ARBOURG
Lachapelle-sous-Chaux	Éric	PETITOT
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	Gérald	RONFORT
Leval	Amandine	DIDE
Leval	Pierre-Etienne	COLARD
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Gabrielle	MILLET
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Nelly	MOUTIER

o Commission GEMAPI

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Anjoutey	Cédric	GIROD
Auxelles-Bas	Philippe	GEHIN
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Chaux	Chantal	LESOU
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Marie-Noëlle	MARLINE
Grosagny	Éric	OTERNAUD
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Bruno	CRAVE
Lamadeleine-Val-des-Anges	Olivier	BAZIN
Lepuix	Philippe	COLIN
Leval	Hubert	GUENIN
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitagny	Blandine	FOLTZER
Petitagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Guy	MICLO
Rougegoutte	Francis	COURBOT
Rougemont-le-Château	François	SORET
Rougemont-le-Château	Nicolas	VOILAND
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Christian	CANAL

o Commission Économie

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Gérard	JACOB
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Pascale	LABEUCHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Julien	LAMBOLEY
Giromagny	Elisabeth	WILLEMMAIN
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitagny	Alain	BOURDEAUX
Petitagny	Arnaud	BATISSE
Petitagny	Pascal	MIGLIORINI
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougegoutte	Nicolas	CHARNOT
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETIT
Vescemont	Claude	PARTY

o Commission Mutualisation

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Régis	GARNIER
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Valentin	MANGEOLLE
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Alain	FESSLER
Felon	Alexandre	FARQUE
Giromagny	Christian	CODDET
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Giromagny	Christian	ORLANDI
Lachapelle-sous-Chaux	Pascal	TISSERAND
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Petitefontaine	Raphaël	IZERN
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETIT
Vescemont	Philippe	BAZIN
Vescemont	Christophe	GAUTHIER

o Commission PLUi – Groupe de travail n°1 – vocations des constructions et usages

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Philippe	LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Alain	FESSLER
Felon	Marie	DE VLEESCHOUWER
Giromagny	Pascal	DI CATERINA
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Evelyne	STALDER
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Rougegoutte	Nicolas	CHARNOT
Rougegoutte	Guy	MICLO
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL

o Commission PLUi – Groupe de travail n°2 – qualité architecturale et paysagère des constructions

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Chaux	Jean-Michel	DUPONT
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Grosagny	Maurice	LEGUILLON
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougemont-le-Château	Michel	BARBIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF

o Commission PLUi – Groupe de travail n°3 – qualité environnementale et paysagère des espaces non bâtis

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Jean-Luc	DEVILLONI
Etueffont	Rémy	BEGUE
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Grosmagny	Christian	NAAS
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lepuix	Philippe	COLIN
Petitmagny	Éric	HOTZ
Rougemont-le-Château	François	SORET
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD

o Commission Tourisme, OGS, marché de terroir

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Camille	DEVAUX
Auxelles-Bas	Bruno	GAUDARD
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Stéphanie	GAUTIER
Chaux	Sandrine	THIRION
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Fabien	FLORI
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Marie	DE VLEESCHOUWER
Giromagny	Elisabeth	WILLEMAIN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Giromagny	Christophe	GILLET
Grosmagny	Maurice	LEGUILLON
Grosmagny	Yves-Laurent	HERVE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Annie	KOLB
Petitefontaine	Colette	O'KEEFFE
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Pascal	MIGLIORINI
Riervescemont	Fabien	CANAL
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougegoutte	Ghislaine	MOUREY
Rougegoutte	Michel	TEREBUS
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Vescemont	Claude	PARTY
Vescemont	Sandrine	RENAUDOT

o Commission Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjouley	Nathalie	POUILLET
Anjouley	Stessie	LEPRETRE
Auxelles-Bas	Camille	DEVEAUX
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Bourg-sous-Châtelet	Nadine	WALGENWITZ
Bourg-sous-Châtelet	Cyril	SALMERON
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Chaux	Mélanie	BOUERY
Chaux	Aurore	COURGEY
Etueffont	Angélique	FENDELEUR
Etueffont	Delphine	BOURGEOT
Etueffont	Julien	GASTON
Felon	Ludovic	JORY
Giromagny	Liliane	BROS-ZELLER
Giromagny	Christelle	JANNIOT
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Peggy	ZYSLIN
Lamadeleine-Val-des-Anges	Alexandre	GABLE
Lepuix	Annie	KOLB
Leval	Pierre-Etienne	COLARD
Leval	Mélanie	DANTUNG
Petitfontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Karine	CUNY
Petitmagny	Virgile	EGO
Rougegoutte	Mélanie	BLEICHER
Rougegoutte	Alexanne	CANAL
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Ghislaine	PERROS
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK
Vescemont	Philippe	BAZIN

o Comité consultatif Vie associative

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Fabien	FLORI
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Rougegoutte	Raymond	VIENNOT
Rougegoutte	Mickaël	RONDON
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Pascal	WILLIG

o Comité consultatif Communication

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Stéphane	PEQUIGNET
Etueffont	Sabrina	HUMBERT
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Barbara	NATTER
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Audrey	ICHTERS
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Rougegoutte	Florence	FIMBEL
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Nelly	MOUTIER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ARRETE** la liste des membres des commissions et comités consultatifs, telle que proposée par Monsieur le Président.

Arrivée de Monsieur Florent MONCHABLON.

6. CLECT – composition de la commission – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-41-3,
- le code général des impôts et notamment ses articles 1638-0 bis et 1609 nonies C,
- la délibération n°091-2020 du 24 novembre 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

- les délibérations des communes membres,

Considérant

- que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
- qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,
- les mouvements intervenus au sein des conseils communaux de Felon, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges, Rougegoutte et Rougemont-le-Château et la délibération rectificative de la commune de Chaux,

Monsieur le Président rappelle la nécessité de mettre en place une commission locale d'évaluation des charges transférées. Son objet consiste à évaluer les charges afférentes à une compétence transférée, afin de moduler les attributions de compensation entre communes et communauté de communes.

Il rappelle que la commission élit ensuite en son sein un Président et un Vice-président qui en organisent les travaux.

Il propose d'arrêter la composition de la CLECT conformément aux délibérations des communes membres, soit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Anjoutey	Jean-Pierre BRINGARD	Arnaud DOYEN
Auxelles-Bas	Jonathan GROSCLAUDE	Philippe LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud ZIEGLER	Fatima MAMMAR
Bourg-sous-Châtelet	Armand NAWROT	Audrey BOUAZI
Chaux	Jacky CHIPAUX	Chantal LESOU
Etueffont	Alain FESSLER	Angélique FENDELEUR
Felon	Éric WEISS	Sylvie CHRETIEN
Giromagny	Christian CODDET	Jean-Louis SALORT
Grosagny	Maurice LEGUILLON	Éric OTERNAUD
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	Patrice GUIGON
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric PARROT	Céline CONILH-NOBLAT
Lamadeleine-Val-des-Anges	Olivier BAZIN	Gérard DEDEURWAERDER
Lepuix	Marie-José CHASSIGNET	Gérard TRAVERS
Leval	Marc JACQUEY	Denis ILTIS
Petitefontaine	Luc AFFHOLDER	Nathalie DECRIND
Petitmagny	Éric HOTZ	Blandine FOLTZER
Riervescemont	Fabien CANAL	Yannick KUENY
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie HUGARD	Jean-MARTINEZ
Rougegoutte	Guy MICLO	Florent MONCHABLON
Rougemont-le-Château	Didier VALLVERDU	Séverine MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Jean-Luc ANDERHUEBER	Valérie ORIAM-BELOT
Vescemont	Christian CANAL	Claude PARTY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ARRETE** la liste des membres de la CLECT, telle que proposée par Monsieur le Président.

7. Assainissement – convention de déversement de rejet des eaux industrielles – rapport présenté par Monsieur Éric Parrot

Vu

- le code de la santé publique et notamment ses articles L1331-10 et L1337-2,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la nécessité d'actualiser les conventions de rejet d'effluents industriels de la société SMRC AUTOMOBILE MODULES FRANCE,

Monsieur le Président expose que la signature des conventions de rejet d'effluents industriels avec l'entreprise SMRC installée à Rougegoutte, date du 17 mai 2011 pour les unités 1 et 2.

Monsieur le Président précise qu'il était nécessaire d'actualiser ces conventions, concernant :

- la transmission des données au service de la communauté de communes,
- les valeurs seuil de rejets en application des derniers arrêtés préfectoraux relatifs à la maîtrise des prélèvements d'eau et des rejets dans les milieux.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer les conventions de rejet pour les unités 1 et 2 de l'entreprise SMRC Automobile Modules France.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

CHARGE Monsieur le Président à signer les conventions de rejet d'effluents industriels au réseau d'assainissement des unités 1 et 2 avec la société SMRC AUTOMOBILE MODULES FRANCE,

8. Urbanisme – convention avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort – rapport présenté par Monsieur Christian Canal

Madame Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE quitte l'assemblée et ne participe donc pas au vote.

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°112-2017 du 12 avril 2017 portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation,
- les délibérations communautaires n°116-2017 du 23 mai 2017, n°166-2019 du 14 novembre 2019, n°063-2021 du 18 mai 2021 et n°054-2022 du 31 mai 2022 portant respectivement sur la signature d'une convention de programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et sa prolongation par voie d'avenants,
- la convention afférente signée avec l'AUTB le 9 juillet 2017, son avenant n°01 signé le 12 décembre 2019, son avenant n°02 signé le 25 mai 2021 ainsi que son avenant signé le 1^{er} juin 2022,

Considérant

- la nécessité pour la communauté de communes de s'associer l'ingénierie nécessaire pour achever l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et accompagner les projets d'aménagement et de développement,

Monsieur le Président propose de signer avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) un avenant à la convention de partenariat susvisée. Cet avenant dont le projet a préalablement été adressé à chaque conseiller communautaire aurait pour objet de prolonger durant l'année 2023 la convention socle et de préciser les missions confiées à l'AUTB. Celles-ci seraient les suivantes :

- Partenariat relatif aux études et animations à destination des membres de l'Agence,
- PLUi – poursuite de son élaboration,
- Etude du potentiel photovoltaïque,
- Ingénierie d'accompagnement.

Elles auraient comme contrepartie le paiement à l'AUTB de la somme de 52 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

CHARGE Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'AUTB,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2023.

9. Logement – convention avec Gaïa Energies (Espace France Rénov') – rapport présenté par Monsieur Christian Canal

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-1 à L1511-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- l'avenant n°1 de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la commune de Giromagny et de la Communauté de communes des Vosges du sud, signé le 16 décembre 2022,
- le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes des Vosges du sud, signé le 7 février 2022,

Monsieur le Président rappelle qu'entre 2016 et 2021, la Communauté de communes des Vosges du sud et la mairie de Giromagny ont mené conjointement une opération programmée d'amélioration de l'habitat au sein de 8 communes. En proposant des prestations d'ingénierie pour conseiller et accompagner les ménages ; cette opération a permis la réalisation de plus de 120 projets de rénovation et d'adaptation de logements.

Dans le cadre du programme « petites villes de demain » (PVD) et des orientations intégrées dans l'avenant n°1 de l'ORT, la commune de Giromagny peut mobiliser des outils et des dispositifs spécifiques pour développer une stratégie en matière d'habitat.

L'année 2022 constitue une année de césure visant à définir des modes d'actions appropriés dans le but de proposer une offre de conseil et d'accompagnement à destination de l'ensemble de la population du territoire communautaire.

L'espace conseil France Rénov' (ECFR), porté par l'association Gaïa énergies, représente un lieu d'information et de conseil à l'échelle du territoire Nord Franche-Comté. L'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté sont des partenaires essentiels de cette structure.

Les missions de l'ECFR sont :

- l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages pour les projets de rénovation,
- le traitement des demandes d'information et de renseignement émises par les ménages en matière de rénovation thermique,
- le conseil pour des projets ne nécessitant pas une étude spécifique,
- la transmission d'une documentation et d'informations adaptées,
- l'orientation, si nécessaire, vers des organismes, des bureaux d'études ou des entreprises compétentes.

L'association Gaïa énergies est également compétente en matière d'accompagnement des copropriétés pour la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie, d'actions de sensibilisations, de développement des énergies renouvelables et d'animations à destination de différents publics.

Dans la perspective d'engager et de proposer une offre d'accompagnement et de conseil pour les projets de rénovation, d'amélioration et d'adaptation des logements, la communauté de communes et l'association Gaïa énergies pourraient convenir d'un partenariat pour la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en 2023, qui seraient :

- l'organisation et l'animation de réunions publiques au sein de chaque commune,
- la participation à des événements spécifiques (par ex. : journée de l'énergie, portes ouvertes, etc.),
- la construction d'une stratégie de communication et d'information avec les services communautaires,
- la réalisation de thermographies de façades,
- la définition d'une intervention spécifique pour les copropriétés (si nécessaire).

La contribution financière de la communauté de communes à la réalisation de ces missions serait de 5 000 €.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'association Gaïa Énergies d'une durée d'une année dont le projet a préalablement été transmis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

CHARGE Monsieur le Président de signer la convention de partenariat 2023 avec l'association Gaïa énergies (Espace France Rénov').

10. Marché public – transport scolaire – rapport présenté par Madame Anne-Sophie Peureux-Demangelle

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2124-2-1, R2161-2 à R2161-5,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que les marchés de transport scolaire arrivent à leur terme au mois de juillet.

Il propose le lancement d'une consultation pour leur renouvellement, selon la procédure de l'appel d'offres conformément au code de la commande publique.

Il précise que le marché sera alloté, aura une durée d'un an et que le montant global est estimé à 230 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour un marché de transport scolaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres.

Arrivée de Monsieur Arnaud DOYEN.

11. GEMAPI – définition des systèmes d'endiguement présents sur le territoire communautaire – rapport présenté par Monsieur Jacky Chipaux

Vu

- le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 dit « décret digues »,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- le rapport final de l'étude visant « Définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de la communauté de communes des Vosges du Sud »

Considérant

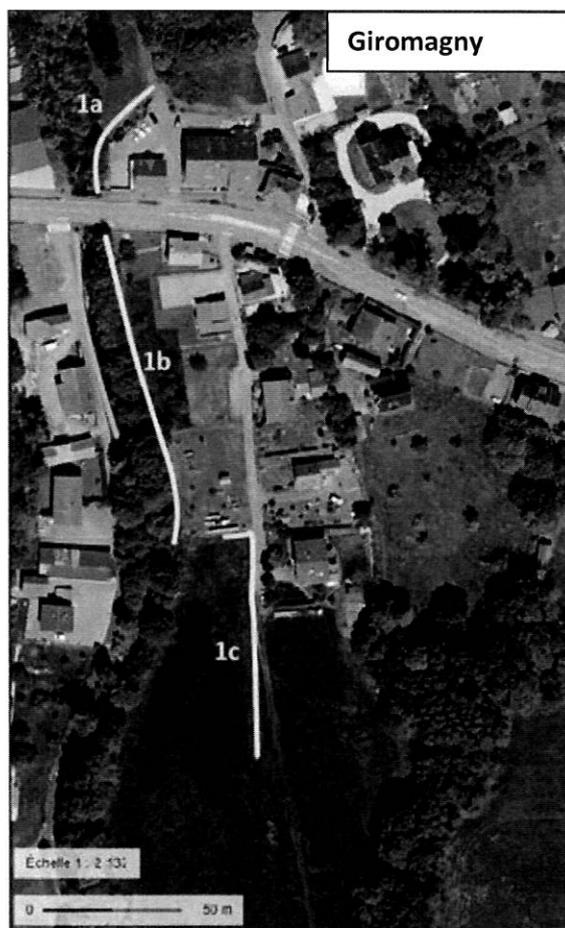
- les ouvrages présents dans la communauté de communes,
- que ces ouvrages offrent un rôle de protection contre les inondations correspondant à des périodes de retours faible (Q2/Q5), ce qui limite fortement leur rôle,
- que ces ouvrages n'ont pas été construits dans les règles de l'art,
- que ces ouvrages sont contournés par les crues de période de retour supérieur à Q2/Q5 et les ruissellements,
- que ces zones protégées par les ouvrages ne présentent pas un enjeu collectif, ni un intérêt général forts,
- que la collectivité est engagée dans l'élaboration d'un plan de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant de l'Allan,s

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes des Vosges du sud exerce en propre depuis le 1^{er} janvier 2018 le volet « protection contre les inondations » relevant de la compétence GEMAPI. Celui-ci implique notamment la gestion des ouvrages de protection contre les inondations classées au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015. A ce titre, elle a mandaté en 2021 le bureau d'étude Ginger Burgeap, afin de définir précisément les systèmes d'endiguement et les orientations de gestion des ouvrages et aménagements existants sur son territoire, au dessein de procéder ultérieurement, si nécessaire, à leur régularisation administrative.

La mission du bureau d'études a consisté à :

- réaliser un état des lieux et un diagnostic des ouvrages existants
- caractériser les systèmes d'endiguement potentiels
- concevoir un outil d'aide à la décision pour le choix des systèmes d'endiguement à classer.

Deux communes sont directement concernées :



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE de ne pas intégrer les ouvrages présents à Giromagny et à Lachapelle-sous-Rougemont dans le système d'endiguement de la Communauté de communes des Vosges du sud.

12. Ressources humaines – service civique – rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre Bringard

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.5211-1,
- le code du service national,
- le code général de la fonction publique,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Monsieur le Président expose que le service civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans l'un des 10 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement professionnel. Il pourrait également répondre à des difficultés de recrutement de nos services scolaire, périscolaire ou encore culturel.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans, au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

CHARGE Monsieur le Président :

- d'introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
- d'autoriser la formalisation de missions,
- d'autoriser la signature de contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que définis par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

13. Mise à disposition de locaux – demande de remise gracieuse – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la location de la salle EISCAE le week-end des 21 et 22 janvier 2023 par Monsieur et Madame Manaranche,
- le courriel des époux Manaranche en date du 23 janvier 2023 relatant les désagréments subis, à savoir :
 - l'échafaudage stocké dans la salle qui avait été déplacé et perturbait l'utilisation normale des lieux,
 - la présence de deux cuves d'un m³ chacune sur la scène (un contrôle périodique de la grille scénique devait intervenir quelques jours plus tard) comportant un affichage invitant à ne pas les déplacer,
 - les réfrigérateurs qui bien que fonctionnant, renvoyaient un message d'erreur,
 - l'information que le four ne sert qu'à maintenir en température des plats préparés par ailleurs n'avait pas été donnée, laissant à penser aux locataires qu'ils pourraient cuisiner,
 - la demande de remise gracieuse introduite selon courriel du 6 février,

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres du bureau se sont déclarés favorables à une remise de 50% sur la facture totale et sollicite la position des conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'une remise gracieuse de 50% sur le tarif en vigueur pour la location des époux Manaranche.

14. Parole aux Vice-présidents

- **Éric PARROT** : Monsieur Éric Parrot informe l'assemblée que la date retenue pour la visite de la Maison de santé, à savoir le samedi 25 mars à 14h30.

Il précise que la consultation relative aux travaux d'assainissement à Lepuix est en cours, la remise des plis était fixée au 6 mars. La CAO mixte se réunira mardi 21 mars pour effectuer le choix des offres.

Une restitution sera faite au prochain conseil communautaire. Les travaux sont toujours en cours à Giromagny.

Il évoque également la prise de compétence eau potable (cf. document joint).

- **Christian CANAL** : Monsieur Christian Canal rappelle aux Maires présents que les dossiers d'urbanisme reçus dans leurs communes doivent parvenir rapidement au service instructeur de la communauté de communes afin que nous respections collectivement les délais légaux.
- **Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE** : les mouvements de grève impactent grandement l'organisation des services scolaire et périscolaire. Le service minimum d'accueil (SMA) est assuré à chaque mouvement de grève dans la salle EISCAE à Etueffont.
Une fermeture de classe a été annoncée dans le secteur scolaire d'Anjoutey ; une rencontre a eu lieu avec Monsieur Caille et une demande de rendez-vous a été adressée à Madame TANZI.
Elle annonce que le poste d'assistant au service scolaire a été pourvu et précise que la commission scolaire se réunira mardi 28 mars, lors de laquelle seront présentés les travaux sur l'harmonisation des tarifs périscolaires.
Madame Peureux-Demangelle annonce également que mardi 21 mars sera la journée mondiale de la différence et qu'à cette occasion, il est proposé par le pôle petite enfance et le pôle jeunesse, de porter des chaussettes colorées dépareillées. Elle remercie par avance chaque élu qui jouera le jeu.
- **Jean-Pierre BRINGARD** : Monsieur Jean-Pierre Bringard demande aux Maires présents de diffuser le plus largement possible l'Elu'Com car il y a une information importante sur l'aide aux commerces. Il informe également que le service communication travaille actuellement à la confection d'un plan de communication, d'un livret d'accueil pour les nouveaux agents, mais également sur la ceinture fortifiée et la convention avec Belfort Tourisme. Monsieur Bringard ajoute vouloir développer le travail avec d'autres communautés de communes. Il invite par ailleurs tous les Maires, dont le tracé du prochain de France traverse leur commune, à faire part de leurs idées d'animations à cette occasion et de travailler sur cette journée, en collaboration avec le Conseil départemental, Belfort Tourisme et la Préfecture. Il informe également que le recrutement de l'agent d'accueil pour la forge-musée est en cours pour une ouverture le 1^{er} avril.
- **Jacky CHIPAUX** : Monsieur Jacky Chipaux informe l'assemblée que Monsieur Fabien Rapenne a quitté ses fonctions le 23 février et sera remplacé par Monsieur Yann Fincker qui arrivera le 3 avril prochain. Monsieur Chipaux indique également qu'il proposera à nouveau le vote de la reconduction de la taxe GEMAPI lors de la présentation du budget 2023. En effet, les travaux du Rhône vont être conséquents dans les années à venir. A ce sujet, une réunion avec le cabinet SAFEGE va avoir lieu, car un complément d'étude hydrologique a été demandé par la DDT, la Police de l'eau...

Concernant les ordures ménagères, la réunion du 2 mars dernier au SMICTOM a révélé que la qualité de nos biodéchets est bonne à 100%. On ne peut qu'être satisfait de la bonne mise en œuvre du tri. Une nouvelle politique est en réflexion pour les professionnels et assimilés (EHPAD ; écoles, crèches, périscolaires...): un bac serait mis à disposition gratuitement, mais le coût des levées reste à définir.

Monsieur Chipaux ajoute que l'appel de fonds 2023 pour les OM reste identique à celui de 2022 et salue la bonne gestion du SMICTOM malgré une augmentation des coûts énergétiques.

Pour finir, il indique que l'aire à déchets verts devrait normalement être mise en service au mois de juin prochain à Chauv.

- **Didier VALLVERDU** : Monsieur Didier Vallverdu se réjouit de la réussite du PASS'SPORT CULTURE qui a été mis en place dans une grande majorité des communes ; il annonce sa reconduction.

Le comité vie associative va finaliser les conditions d'attribution des subventions aux associations (qui proposent des manifestations d'intérêt communautaire). Il annonce également la fin du partenariat avec le prestataire en charge de l'élaboration du MAG DES ASSOS. Un nouveau partenariat est actuellement recherché.

Monsieur Vallverdu indique vouloir maintenir l'édition papier car pour lui, le numérique coupe beaucoup de populations des informations.

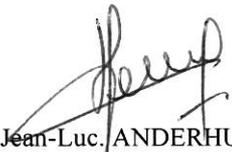
15. Questions diverses

Monsieur le Président rappelle la réunion du bureau communautaire élargi aux conseillers communautaires qui se déroulera jeudi 23 mars à 18h00 dans cette même salle, ainsi que le prochain conseil communautaire consacré au vote du budget qui aura lieu le mardi 4 avril à 18h30.

Fin de la séance à 20h00.

Fait à Etueffont, le 20 mars 2023

Le Président,


Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

